

ROUGE 2 RAGE



N°7 Janvier 2018

CONSERVER GAGNER TRIOMPHER

STATUT

SALAIRES

DROIT
DES
CONTRACTUELS

DÉROULEMENT
DE
CARRIÈRE



**NOS DROITS NE SONT
PAS EN SOLDE !**

POURQUOI UN STATUT ?

Le statut fait régulièrement l'objet d'attaques de la part des libéraux. Il est pourtant né d'un besoin lié au service public.

Le **STATUT** n'est pas comme certains le disent « des privilèges pour ces fainéants de cheminots ». C'est une contrepartie qui permettait, déjà bien avant la création de la SNCF, d'affecter certains droits aux cheminots, comme la garantie de l'emploi, un salaire fixe, des droits sociaux...

Evidemment ces « acquis » ne sont pas gratuits, ils permettent de garder les cheminots dans leurs métiers, métiers qui leur imposent des conditions de travail pénibles, surtout liées à la tenue d'un service public, 365 jours par an, 24 h sur 24.

Le **STATUT** prend en compte les conditions d'embauche, la rémunération, le déroulement de carrière, les sanctions, la mobilité, les congés, les conditions de cessation de fonction, l'assurance maladie et le droit syndical.

On est bien loin des « avantages » que les médias nous accordent, quand on sait, par exemple :

- Que la grille de rémunération tirée du **STATUT** place environ 3 000 cheminots en dessous du SMIC ;
- Que la durée du stage de commissionnement (période d'essai de l'agent) est de 1 an.

Au final, loin d'accorder des « privilèges » aux cheminots, le **STATUT** permet de combiner la tenue d'un service public de qualité avec des conditions de travail décentes pour les agents.

A la CGT, nous regardons plus loin, pour ensemble renforcer ces droits qui devraient être intouchables, mais également en gagner de nouveaux. Arrêtons de repousser l'âge de départ à la retraite, arrêtons de rallonger la durée du temps de travail !

Il ne faut pas non plus oublier les salariés embauchés au-delà de 30 ans, ou les ressortissants étrangers qui eux sont embauchés au RH0254.

Le RH0254

Les cheminots qui ne remplissent pas les conditions pour être embauchés au statut sont soumis à une autre réglementation, le RH0254 (ex PS25). On les appelle aussi contractuels.

La direction SNCF instrumentalise l'âge couperet de 30 ans (pouvant être aménagé en fonction de la situation familiale) pour créer une division sociale. Les cheminots contractuels subissent aussi entre eux une différence de droits, au travers des différentes annexes.

Ils sont répartis selon 4 annexes du RH0254.

Annexe A1

Elle s'adresse aux salariés du collège exécution (classes A, B, C) ou maîtrise (classe D) tenant un emploi du tableau des filières, ainsi qu'aux salariés de la classe G comprenant les gardes-barrières.

Annexe A3 et annexe B

Elles regroupent l'ensemble du personnel travaillant pour les services sociaux ou médicaux.

Annexe C

Cette annexe comprend l'ensemble des agents n'entrant pas dans les catégories des annexes A et B. Les salariés relevant de l'annexe C sont placés dans la catégorie Cadres pour les agents tenant un emploi référencé dans ce collège ou dans la catégorie « autres personnels » pour les salariés maîtrise ou exécution ne tenant pas un poste du dictionnaire des filières.

Depuis plus de 7 ans, la direction s'entête à embaucher des contractuels à l'annexe C sur des postes du dictionnaire des filières. Elle justifie ce choix par le fait qu'elle ne pourrait pas reconnaître avec l'annexe A1, l'expérience professionnelle acquise « hors SNCF ». C'est un leurre. La CGT conteste cette analyse, l'étude comparative de la rémunération le démontre sur le court, moyen et long terme.

Pour la CGT, la seule raison pour laquelle la SNCF déroge au RH0254 est de faire du dumping social tant sur la rémunération que sur les conditions sociales des cheminots.

La CGT revendique entre autres :

- Le maintien du pouvoir d'achat de tous les contractuels ;
- La présentation de leurs déroulements de carrière lors des commissions de notations avec la possibilité qu'ils soient défendus par un délégué. ;
- Que leur soit attribuée la prime de fin d'année (correspondant à un véritable 13^e mois) ;
- Mais surtout : une grille unique des salaires pour les cheminots au statut et contractuels. Elle serait un repère collectif et assurerait des garanties pour l'évolution de la rémunération et du déroulement de carrière pour tous. Elle permettrait de faire apparaître au grand jour les dérives et injustices de la direction.

LA CGT POUR S'ORGANISER ET ÊTRE PLUS FORT !

Pour défendre ses droits et en gagner de nouveaux, il vaut mieux être nombreux et constituer ainsi un rapport de forces important face à la direction.

Se syndiquer pour quoi faire ?

En premier lieu certains diront : pour être défendu, se défendre tous ensemble, conquérir de nouveaux droits !

Ce ne sont là que quelques exemples de l'utilisation de cette boîte à outil efficace et révolutionnaire qu'est le syndicat. La direction de la SNCF essaie d'opposer constamment les cheminots entre eux, jeunes, anciens, contractuels, cadre permanent, exécution, maîtrise, cadres, actifs, retraités, pour mieux nous diviser.

Pourquoi la CGT ?

À la CGT, les syndiqués constituent les fondations de l'organisation syndicale. Elle défend des valeurs humanistes et internationalistes avec des principes d'indépendance, de démocratie, de respect mutuel. La CGT défend les intérêts de tous les salariés sans exclusion. Elle te permet d'être uni à tes collègues de travail et donc d'être plus fort dans l'action pour défendre tes intérêts.

Mais concrètement le syndicat c'est quoi ?

C'est le rassemblement de femmes et d'hommes syndiqués qui font vivre et évoluer le syndicat pour qu'il leur corresponde.

Son indépendance vis-à-vis du patronat est assurée par un financement basé sur les cotisations de ses adhérents (1% de la rémunération nette). La représentation d'un syndicat et son poids sont déterminés par les élections professionnelles.

Le collectif « JEUNES » CGT

Des jeunes syndiqués à l'écoute des jeunes embauchés cheminots au statut ou contractuels, dans une SNCF où près de 30 % des effectifs ont moins de 35 ans.

Le collectif édite un journal « Rouge 2 rage ». Il participe également à un certain nombre d'activités pour aller à la rencontre des jeunes (devoir de mémoire...), et organise des initiatives revendicatives variées pour la jeunesse cheminote.



Rejoins-nous : www.cheminotcgt.fr/adherer